

SOMMAIRE

1/ Éditorial p 1	2/ Actualité « Fonction publique » p 1
3/ Actualités « Finances » p 2	4/ Actualités « DGFIP » p 3
5/ Actualités « locales » p 4	6/ Taux de promotions 18/20 DGFIP p 5

Éditorial

Comme promis dans le numéro 12, voici la 13^e livraison de la Feuille de Chou, en temps et en heure.

Depuis le mois de janvier, l'actualité a été riche : les fonctionnaires se sont mis en grève le 22 mars dernier et seront à nouveau dans l'action le 22 mai prochain. Concomitamment, les cheminots défendent leur statut par des grèves de 2 jours tous les 5 jours, depuis le 3 avril dernier. Les EHPAD aussi sont mobilisés.

Du 26 au 30 mars, le Syndicat FO DGFIP a tenu son Congrès national à Ronces les Bains (17). Le rapport d'activité a été approuvé à 89,99 % (aucun vote contre) et le rapport de trésorerie à 98,18 % (aucun vote contre). La Secrétaire Générale (Hélène FAUVEL) a été reconduite dans ses fonctions. Les motions adoptées seront prochainement mises en ligne sur le site national, elles constituent la feuille de route du syndicat pour les quatre prochaines années.

Du 23 au 27 avril, la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière tiendra son Congrès à Lille. A l'issue de ce Congrès, Pascal PAVAGEAU devrait devenir le nouveau Secrétaire Général. Bienvenue à lui avec un peu d'avance.

En espérant que ce treizième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous en juillet prochain pour le numéro 14.

Fonction publique de l'État

Les discussions sur **la réforme de la Fonction publique** ont débuté. Le document d'orientation mis en discussion a très (trop) légèrement évolué suite à la mobilisation du 22 mars. Les principes restent toutefois les mêmes :

- **l'évolution des instances de représentation des agents** : fusion CT / CHS-CT, simple rôle de recours pour les CAP et déconcentrer au maximum ces dernières (fin des discussions fin juin),
- **l'augmentation du recours aux contractuels** (fin des discussions début juillet),
- **l'évolution des modalités de la rémunération** notamment par la prise en compte du mérite individuel (fin des discussions mi-octobre),

- **développement de la mobilité FONCTIONNELLE** vers d'autres ministères, d'autres fonctions publiques ou vers le Privé (fin des discussions fin octobre).

Le statut, s'il n'est plus ouvertement remis en cause par le Gouvernement qui dit y être attaché dans ce document de travail, reste menacé. **Il faut rappeler ici que la statut n'est pas un privilège pour les agents MAIS UNE GARANTIE POUR LES USAGERS.** Ce statut nous permet d'être loyaux envers le pouvoir politique du moment et d'appliquer les ordres avec la neutralité nécessaire. *La défense du statut, comme celle des missions, vaut bien une (plusieurs) grève(s).*

Le prochain rendez-vous salarial a été avant d'octobre à juin prochain pour mieux coller au calendrier budgétaire. Après le gel de la valeur du point en 2018, il n'y a pas grand-chose à attendre de ce rendez-vous, le Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique ayant déclaré que cette augmentation n'était pas la « solution la plus pertinente ». De son côté, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué qu'il était prêt à faire un geste « en faveur des fonctionnaires les plus mal payés et envers les infirmiers mais pas pour tout le monde car certains fonctionnaires sont déjà bien payés ».

La loi 2018-84 du 13 février 2018 institue, dans le privé, le **droit de donner des jours de repos à des collègues s'occupant de proches atteints de perte d'autonomie ou d'un handicap**. Un décret en Conseil d'État doit étendre ce droit aux agents publics.

Un Groupe de Travail national Fonction publique, sur les frais de déplacement et de missions, se réunit régulièrement mais les évolutions sont très lentes. À suivre courant 2018.

Le rapport du « **Comité Action Publique 2022 (CAP 2022)** » qui devait paraître fin mars début avril n'est pas encore publié. **Dès sa parution, et après analyse, un numéro spécial de la Feuille de Chou lui sera consacré**, compte tenu de l'importance de ce sujet pour notre avenir de fonctionnaires et même de citoyens !

Après la grève du 10 octobre à l'appel des 9 organisations syndicales représentatives chez les fonctionnaires, la journée réussie du 22 mars dernier n'a été qu'à l'initiative de 7 OS (la CFTD et l'UNSA avaient décidé de ne pas appeler au niveau national Fonction publique, même si certaines entités de ces deux fédérations appelaient dans leur secteur).

Compte tenu de l'absence de réponse satisfaisante du Gouvernement aux revendications syndicales, **une nouvelle journée d'action a été décidée pour le mardi 22 mai prochain**. Cette fois, les 9 organisations syndicales de fonctionnaires sont dans l'action. Cette journée doit être une nouvelle réussite.

Finances

Un groupe de travail sur l'aide à la parentalité et aux aidants s'est tenu le 6 avril. Il a fait un tour d'horizon des différentes possibilités offertes. [Retrouvez le compte rendu sur le site de la Fédération FO Finances](#).

Les taux de promotions intra-catégoriels 2018/2020 ont été communiqués aux Fédérations ministérielles, sans concertation préalable. Retrouvez à la fin de cette exemplaire de la Feuille de Chou les taux pour la DGFIP. Les chiffres indiqués sont des maximum qui peuvent ne pas être atteints.

Le 22 mars dernier, le taux de grévistes dans les Ministères Économiques et Financiers ont atteint un record depuis plus de 10 ans avec plus d'un agent sur trois en grève. **Il faut encore renforcer le rapport de force le 22 mai**.

DGFIP

La grève du 22 mars dernier a été un franc succès à la DGFIP avec un taux moyen de près de 40 % de grévistes avec de nombreux départements au-delà des 50 %. Comme d'habitude la DGFIP est à la pointe de la **mobilisation** Fonction publique. Il faut maintenir la pression et de nouvelles actions se préparent : **grève Fonction publique du 22 mai** mais aussi **grève DGFIP morte du 3 mai prochain**.

La loi de Finances pour 2018 a modifié le Code Général des Impôts : maintenant **le seuil de paiement en numéraire d'une facture** (hors amendes) est fixé par décret (à venir) à un montant compris entre 60 et 300 euros.

Lors du Comité Technique de Réseau du 6 mars 2018, la Direction Générale a annoncé que **l'expérimentation des agences comptables pour les grandes collectivités était quasiment actée dans le cadre de CAP 2022**. Les autres décisions seront annoncées ultérieurement (voir ci-dessus, Fonction publique) mais des pistes sont évoquées par la DGFIP : transfert d'une partie du recouvrement des Douanes vers la DGFIP, réduction drastique de la gestion du numéraire (en plus du texte ci-dessus, recours plus poussé au réseau de La Poste), adaptation du maillage territorial (avec un rôle accru pour les Maisons de Services au Public), rénovation du contrôle fiscal (évolutions applicatives, accentuation du Data Mining*, réforme du verrou de Bercy), la remise en cause de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables publics...

(* Data Mining = exploration des données)

La DGFIP a lancé deux appels d'offres pour **permettre aux agents d'une part et aux cadres d'autre part de consulter par téléphone une cellule d'aide psychologique**. Il y aurait droit à 3 appels par agent et par an et à une consultation par cadre et par situation difficile. La DGFIP anticipe-t-elle déjà les effets dévastateurs de CAP 2022 sur le moral des troupes ?

Les restructurations de postes comptables pour 2018 se poursuivent : déjà 3 fermetures depuis le 2 janvier (Une dans les Yvelines le 1^{er} avril et deux le 1^{er} juin en Moselle).

Les résultats de l'observatoire interne à la DGFIP ont été publiés le 16 mars. Pour 54 % des répondants la DGFIP évolue trop vite, pour 68 % elle évolue dans le mauvais sens.

Les sources d'informations intéressantes sont Ulysse pour 67%, les syndicats pour 54% et le supérieur hiérarchique pour 37 %.

Seulement 70 % des agents pensent que le service rendu est de bonne qualité, mais 50 % pensent que le travail est mal réparti au sein de leur unité de travail. La quantité de stress est évaluée à 6,5/10 et la qualité de vie au travail à 5,7/10. Le travail dans l'urgence concerne souvent 54 % des collègues et de temps en temps 36 % des collègues. La rencontre d'usagers mécontents se produit souvent pour 21 % des collègues et de temps en temps pour 41 % des collègues.

70 % des agents ne sont pas satisfaits des possibilités d'avancement (rien de surprenant compte tenu de la réduction drastique des avancements). De même 65 % ne sont pas satisfaits de la reconnaissance de leur travail. Bien sûr, 60 % des collègues ne sont pas satisfaits de leur rémunération (7 ans de gel de la valeur du point sont passés par là).

Enfin, si 72 % des agents sont satisfaits de travailler à la DGFIP, 55 % pensent que leur motivation diminue et 67 % sont pessimistes concernant leur propre avenir à la DGFIP.

La Cour des Comptes a rendu un rapport concernant **les octrois de remises gracieuses d'impôts à la DGFIP**, selon les départements (*Si la DGFIP n'existait pas, on se demande ce*

que la Cour des Comptes étudierait, NDLR). Les résultats indiquent, sans surprise, que l'application de la politique générale diffère selon les départements.

Le mouvement unique sur poste comptable provoque ses premiers effets collatéraux : **deux postes C1 (les plus importants) sont proposés à la mutation HORS CAP Nationale**. La Direction Générale n'exclut pas de procéder de même en cas de nouvelles vacances. Après les mouvements comptables à l'initiative du Directeur local, on continue dans le mauvais sens. Quelle visibilité pour muter sur un poste ?

Un Groupe de Travail national s'est réuni le 10 avril dernier au sujet des **futures règles de gestion (mutations)** qui s'appliqueront pour tous en 2020 mais à partir de 2019 dans les directions préfiguratrices (dont l'Aube). Retrouvez le compte rendu sur notre site local.

Actualités locales

Les 11 suppressions et transferts d'emplois 2018 dans l'Aube ont été actées après le CTL du 16 janvier dernier malgré un vote unanime défavorable. Le TAGERFiP ne comporte plus que 391 emplois mais les vacances d'emplois au 1^{er} mars sont déjà de 6,4, compte non tenu des départs en retraite 2018 à venir.

Le CTL s'est réuni le 3 avril dernier pour la campagne IR et la formation professionnelle. Il n'y a pas de changement majeur pour la campagne déclarative par rapport à l'an dernier. Les représentants du personnel ont approuvé le bilan 2017 de la formation et le plan 2018.

La CAPL C s'est réunie le 18 janvier pour examiner le mouvement local du 1^{er} mars des agents administratifs. C'était le dernier du genre, le mouvement complémentaire C étant supprimé dès 2019. Les élus FO DGFIP ont voté POUR le mouvement proposé.

À la suite des **CAPL de listes d'aptitude** de novembre dernier, le département a bénéficié d'une promotion de B en A (à quand la prochaine ?) et de trois promotions de C en B (combien pour 2019 ?).

Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 13 mars dernier. Il a :

- **déterminé les actions retenues au titre de 2018** y compris les formations (voir la liste des actions et formations sur le site local),
- **émis un avis sur le PAP 2018** : le CHS CT, sans approuver le PAP, a émis un avis favorable sur les actions inscrites au PAP, ces dernières traitant bien les problèmes matériels mais le CHS CT constatant que les risques psycho sociaux dus aux restructurations de services et aux suppressions d'emplois ne pouvaient pas être traités dans le cadre du PAP.
- **arrêté le programme 2018 des visites de sites par le CHS CT** : Aix en Othe, Lusigny sur Barse et le SIE de Troyes,
- **été informé sur les déménagements en cours** (comme le CTL le 3 avril).

Le CDAS de l'Aube s'est réuni le 3 avril. Il a ajusté déterminer les actions du Crédit d'Action Local 2018 : prochaines sorties à venir : Karting début juin, Bourbonne les Bains le 13 octobre, une soirée bowling et une soirée Escap Game au dernier quadrimestre, à Troyes.

Le bilan de l'activité 2017 a aussi été présenté. Constatant que de nombreux agents ne connaissaient par leurs droits, FO DGFIP 10 a mis en ligne sur le site local les plaquettes d'information de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO et de la Fédération FO - Finances sur les aides sociales auxquelles les agents de la DGFIP sont éligibles.

Enfin, la Direction Départementale nous a communiqué **le nombre de sièges à pourvoir lors des élections de fin d'année** dans l'Aube : CTL 7 (=), CAPL A 2 (-1), CAPL B 3 (-3), CAPL C (-2). Retrouvez plus de détails sur le site local (proportion hommes/femmes par instance).

Les comptes rendus complets de des instances locales sur le site local !

À venir : CTL le 14 juin 2018, CAPL B et C le 13 juin 2018 et A le 25 juin 2018 (Mouvements locaux 1^{er} septembre), CHS CT le 12 juin 2018 et CDAS en novembre 2018 mais GT en juin.

Taux de promotions intracatégoriels 2018 / 2020 DGFIP

Accès à	Taux de promotion 2018	Nombre de Promot ^o en 2018 (estimat ^o)	Taux de promotion 2019	Nombre de Promot ^o s en 2019 (estimat ^o)	Taux de promotion 2020	Nombre de Promot ^o en 2020 (estimat ^o)
Au sein de la catégorie A						
AFIP Adjoint	3,75 %	141	3,50 %	134	3,25 %	127
IP	1,00 %	219	1,00 %	221	1,00 %	223
I Div HC	22,50 %	428	22,00 %	420	21,50 %	399
I Div CN	12,50 %	1 179	12,00 %	1 200	11,50 %	1 210
Au sein de la catégorie B						
CP (Adm)	10,00 %	1 006	10,00 %	1 056	10,00 %	1 107
Clre C (Adm)	18,00 %	1 705	17,00 %	1 571	16,00 %	1 442
Géo P (Tech)	14,00 %	21	13,00 %	18	12,00 %	17
Géo (Tech)	18,00 %	26	17,00 %	24	16,00 %	22
Au sein de la catégorie C						
AAP1 (Adm)	15,50 %	963	15,50 %	614	15,50 %	503
AAP2 (Adm)	25,00 %	44	25,00 %	37	25,00 %	30
ATP1 (Tech)	15,50 %	79	15,50 %	57	15,50 %	47
ATP2 (Tech)	25,00 %	45	25,00 %	34	25,00 %	28

Pour nous contacter

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69
Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SPFE de Troyes, 03 25 41 68 93
Thierry de CARVALHO, secrétaire départemental adjoint, Brienne le Château, 03 25 92 30 64
Alain GARBIT, trésorier départemental, Domaine, 03 25 43 72 37

Mél : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/



PREMIERE organisation syndicale du département.